



**Millénaire 3**  
le Centre Ressources du Grand Lyon

**« Nous souhaitons qu'au sein du « pôle de compétitivité » chimie-environnement de Rhône-Alpes, que nous avons soutenu, la chimie soit au service de l'environnement et vice-versa »**

*Interview de **Michel Reppelin**, Vice-Président du Grand Lyon chargé de l'environnement  
Président du groupe Risques du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions  
Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise (SPIRAL) Président de COPARLY  
Maire de Collonges-au-Mont d'or.  
Propos recueillis par Sandra Decelle, août 2005.*

### **Comment définissez-vous la culture lyonnaise du risque ?**

La confiance caractérise notre culture bien que les gens soient soumis à de nombreux risques naturels : glissements de terrain, inondations. Dans les campagnes d'information sur les risques industriels, que nous faisons tous les cinq ans avec le SPIRAL, nous constatons que les gens ne sont pas si inquiets, ils ont confiance dans les industries. Les nuisances ou les Transports de Matière Dangereuses sont des sujets qui reviennent plus fréquemment dans le débat. Les gens veulent savoir, ils veulent de la transparence. Pour les nouveaux arrivants, la diffusion de l'information est plus difficile à réaliser. Avant, elle était transmise dans les familles car les gens travaillaient dans les usines et habitaient à proximité. Aujourd'hui ce n'est plus le cas et il faut donc que l'information soit faite dans les mairies. D'où l'importance d'une bonne qualité relationnelle entre l'industriel et le maire pour que l'information soit très transparente. Il faut aussi que l'information soit continue. C'est d'ailleurs pour cette raison que la lettre d'information sur les risques industriels majeurs en Rhône-Alpes, intitulée "Regards sur le Risque", est née cet automne et sera notamment diffusée aux membres des Comités Locaux d'Information et de Concertation de la région et dans les mairies.

### **Existe-t-il un risque à trop informer ?**

L'adage dit bien que "trop d'information tue l'information" mais au-delà de ça, je constate que l'échelle des valeurs change. Trente centimètres de neige ou des vents violents deviennent des catastrophes ! Cela est dû à la société de zapping dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Si les habitants du Grand Lyon connaissaient l'équivalent de l'hiver 1956, ils seraient traumatisés. Je crois que les gens vivent l'instant. Il me semble que les personnes qui travaillaient au rythme des saisons se souvenaient mieux des périodes exceptionnelles. Aujourd'hui, tout devient extraordinaire. Les événements ne sont pas suffisamment remis dans un contexte historique plus large.

### **Pensez-vous que le besoin de sécurité augmente face aux risques technologiques majeurs ?**

Non, les exigences se portent davantage sur la qualité de l'air et les pollutions chroniques. Les premières préoccupations des Grands Lyonnais sont l'air, le bruit et seulement ensuite les accidents industriels. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons inscrit comme axe de travail dans l'agenda 21 le thème transversal "mobilité-air-santé". Les accidents industriels sont peu fréquents alors que la question de la qualité de l'air nous concerne tous les jours. Les agressions ne sont pas fortes, mais elles sont quotidiennes. Sur ces sujets, je constate d'ailleurs que les gens réagissent aux pics de pollution alors que le niveau peut être constant

et haut. Si le seuil n'est pas dépassé, les gens ne seront pas affolés. On intègre les normes dans notre mode de réaction sans relativiser les événements. Il faudrait pouvoir afficher les données en continue pour éviter cela. L'information doit donc aussi rendre compte des aspects chroniques et pas seulement des phénomènes exceptionnels.

### **L'annonce de seuils d'alerte en cas de pollution empêche-t-elle les gens d'avoir leurs propres repères ?**

Disons plutôt qu'on mélange un peu tout. L'aspect négatif des situations est toujours mis en avant. Il est rare que les moments où l'on se trouve à 50% en-dessous du seuil d'alerte soient connus. Il y a donc beaucoup de vulgarisation à faire sur toutes ces notions. En ce qui concerne les inondations par exemple, les gens connaissent les repères de crue, mais ils ont aussi besoin de savoir si le niveau du cours d'eau va encore monter ou quand il va descendre. Or, les services d'annonces de crue donnent la cote.

### **Quel acteur est le mieux placé pour diffuser de l'information sur les risques majeurs selon vous ?**

Le maire. Il est le dernier rempart de la proximité. L'association des maires du Rhône et le Grand Lyon vont d'ailleurs les aider à réaliser leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Aider les maires, c'est les réunir pour leur parler et les former à la compréhension. Le Grand Lyon est l'un des relais sur ce plan.

### **Comment le Grand Lyon œuvre-t-il en matière de prévention des risques majeurs ?**

Tout d'abord, nous jouons notre pleine compétence dans la maîtrise de l'urbanisme afin de limiter le nombre de personnes exposées aux risques naturels et technologiques majeurs. Nous prenons en compte les Plans de Prévention des Risques, établis par l'Etat, dans les documents d'urbanisme. Par ailleurs, nous aidons les maires à mieux considérer la présence des risques lorsqu'ils instruisent les permis de construire. Depuis quelques années, nous avons mis en place une commission géotechnique d'assistance aux maires pour leur apporter une aide technique, même s'ils les instruisent seuls en dernier lieu. Cette commission peut faire appel à des experts extérieurs pour qu'ils donnent leur avis. Le maire prend la responsabilité de la décision finale. Dans la mesure où le Grand Lyon ne détient pas de pouvoir de police, nous nous positionnons aux côtés des maires et utilisons la concertation comme outil de travail et d'échange.

### **Quel rôle joue précisément la concertation dans la prévention des risques majeurs ?**

C'est un moyen de donner beaucoup plus de force et de poids à nos actions de prévention et d'information du public dont les modalités sont validées par toutes les entités administratives, les riverains et les industriels. Nous avons notamment choisi d'utiliser la concertation lors des campagnes d'information qui ont été menées en partenariat quadripartites avec le SPIRAL, le CIRIMI<sup>1</sup>, la Préfecture du Rhône et de l'Isère. Mettre tout le monde autour de la table donne de la crédibilité. Nous sommes convaincus aujourd'hui que les actions ne peuvent se mener seuls. Dans les années 90, les acteurs tels que les maires, les industriels ou les services de l'Etat étaient moins crédibles aux yeux des citoyens. Les résultats de la campagne d'information de 2003 ont permis de constater des évolutions positives dans la confiance que les administrés peuvent faire à leurs élus.

### **Quelles démarches partenariales mettez-vous en place pour prévenir les risques ?**

En 2002, nous avons réalisé, en partenariat avec l'éducation nationale, un CD-Rom pour les scolaires, sur la prévention des risques majeurs en Rhône-Alpes. Le CD est d'ailleurs connu dans la région et dans le reste de la France. Autre exemple, l'Etat et le Grand Lyon se sont

---

<sup>1</sup> Centre d'Information sur les Risques Industriels Majeurs en Isère.

partagé les rôles en fonction de leurs compétences respectives pour faire avancer la connaissance sur le réseau hydraulique dans le cadre de la réalisation, d'ici fin 2005, des Plans de Prévention des Risques d'Inondation. L'Etat s'est chargé, avec le service de Navigation Rhône/Saône, de la modélisation de certains cours d'eau pour mieux identifier les secteurs concernés par leurs débordements potentiels. De notre côté, nous avons passé une convention avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour modéliser la nappe phréatique et appréhender son évolution en fonction de tout ce qui est construit en souterrain (parkings, fondations d'immeubles...). Un réseau de piezomètres installé dans l'agglomération permettra de connaître instantanément le niveau de remontée de la nappe et ainsi de donner l'alerte en cas de débordement. Enfin, en partenariat avec l'INSA, des études sur le ruissellement pluvial sont en cours. La réunion de tous ces moyens est fondamentale pour prévenir le mieux et le plus vite possible ; toutes les heures et les minutes gagnées permettent de sauver des personnes et des biens. C'est pour cette raison aussi que les acteurs se concertent.

### **Les premiers Comités Locaux d'Information et de Concertation viennent de se mettre en place, qu'en pensez-vous ?**

Il est important d'avoir une approche transversale des risques. Il faut que les gens se rendent compte que les acteurs de la prévention travaillent ensemble pour avoir une même approche quelle que soit l'origine du danger. La concertation est nécessaire pour partager les différentes visions. L'avantage des 37 CLIC qui vont se mettre en place en Rhône-Alpes d'ici fin 2006 (dont 22 dans le Rhône) est d'être reliés géographiquement aux sources des risques industriels, c'est-à-dire aux industries elles-mêmes. Ils seront en liaison étroite avec chaque bassin d'activité. Cependant, une coordination de tous les CLIC est nécessaire. La Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement et le SPIRAL auront un rôle important à jouer à ce niveau.

### **Les CLIC vont-ils vraiment s'avérer utiles dans la mise en place des Plans de Prévention des Risques Technologiques ?**

Nous l'espérons pour mieux faire comprendre aux parties prenantes (industriels, riverains, maires) les enjeux de ces nouveaux Plans. A ce jour, nous sommes dans une période transitoire relativement floue où nous avons été obligés d'intégrer dans le Plan Local d'Urbanisme les nouvelles mesures issues de la loi du 30 juillet 2003 sans avoir à notre disposition les décrets d'application. Ce qui nous a posé de nombreuses difficultés.

### **La nouvelle loi vous paraît-elle inadaptée au territoire de l'agglomération ?**

Disons plutôt que la loi pose des difficultés car le territoire de certaines communes est entièrement couvert aujourd'hui par des zones de risques (mortels ou à effets irréversibles). La mise en place des PPRT va délimiter des zones pour maîtriser l'urbanisation alors que le risque ne s'arrête pas sur un trait ou à une rue. Dans les faits, tous les équipements ne vont pas forcément être interdits. Seulement, nous allons devoir étudier précisément ce qu'il sera possible de faire construire.

### **Comment pensez-vous que les riverains vont réagir face à ces nouveaux zonages ?**

Les nouveaux dispositifs législatifs vont élargir les zones de prévention, ce qui peut induire l'idée chez la population que le risque augmente alors que les industriels œuvrent pour réduire le risque à la source. Il y a un risque d'incompréhension car d'un côté la commune donne l'autorisation à une entreprise de s'implanter sur son territoire parce qu'elle ne serait pas dangereuse à l'extérieur de l'établissement, et en même temps, la législation prévoit de mettre en place des mesures préventives autour de son établissement. Il y a là un paradoxe. Le système se veut simple, mais il ne tient pas toujours compte de la réalité. Par exemple, des conteneurs de stockage peuvent être supprimés dans une zone sans que cela fasse évoluer le périmètre de risque, alors que la quantité de substance dangereuse, et donc

la source du risque, diminue.

### **Quelles ont été les réactions après l'accident de Toulouse en 2001 ?**

Nous avons constaté que les gens avaient quand même une certaine culture du risque car il n'y a pas eu de rejet de l'industrie comme cela a pu se produire dans d'autres pays. Cependant, à l'époque, tous les acteurs de la prévention de l'agglomération envisageaient de déplacer certaines industries. Le Préfet a dès lors mis en place un groupe de travail pour les réunir. Les soixante-dix plus grosses installations de stockage de matières dangereuses ont été examinées et classées par niveau de dangerosité. Nous avons commencé par faire évoluer les conditions de stockage des dix sites les plus importants, en incitant les industriels à fractionner les contenants, ou en leur demandant de déplacer ceux qui pouvaient être installés en dehors de l'agglomération.

### **La pression des pouvoirs publics sur les industriels est-elle nécessaire pour que ces derniers préviennent davantage les risques ?**

Les prises de conscience viennent de tous les acteurs. Dans les années 80, l'agglomération comprenait des industries chimiques dite "lourdes" qui permettaient de réaliser des matières premières. Ce type de production n'a pas nécessairement une forte valeur ajoutée. Dès lors, une reconversion s'est amorcée progressivement pour faire de la chimie moins lourde, à plus grande valeur ajoutée. À Neuville-sur-Saône par exemple, Aventis travaille désormais sur des produits pharmaceutiques. Un centre de recherche s'est même greffé à l'établissement. Petit à petit, il y a eu des reconversions. Sur un autre plan, nous avons fait en sorte que le contenant de stockage de 200 tonnes d'ammoniac qui existait au sud de Lyon soit déplacé. Cela s'est fait en prenant en compte la question de l'emploi des soixante personnes qui travaillaient dans l'établissement concerné et cela n'a pas posé de problème insurmontable.

### **A-t-on atteint les limites des reconversions possibles dans l'agglomération ?**

Il y a encore des possibilités pour certaines entreprises de reconvertir certaines activités qui peuvent présenter des dangers. D'ailleurs nous souhaitons qu'au sein du « pôle de compétitivité » chimie-environnement de Rhône-Alpes, que nous avons soutenu, la chimie soit au service de l'environnement et vice-versa. Il y a là tout un potentiel de reconversion avec des possibilités de faire de nouveaux procédés de fabrication... Les industriels se rapprochent des universitaires. Tout le monde a vu l'enjeu de ne plus lutter les uns contre les autres.

### **Trouvez-vous que le rapprochement entre les industriels au sein du "pôle de compétitivité" est inédit ?**

Oui, tout à fait. Auparavant, les chimistes dialoguaient et échangeaient peu avec les ingénieurs du secteur pétrolier alors qu'ils ont découvert des approches techniques souvent convergentes voire communes. Un décloisonnement s'opère, d'autant plus que le pôle est reconnu à vocation internationale et que la région Rhône-Alpes est classée à la 5ème place au niveau européen pour la chimie.